

Mais il n'arrive malheureusement que trop souvent que ce caractère de franchise et de loyauté se fait remarquer par son absence chez certains journalistes. Le *Courrier du Canada* en a donné des preuves surabondantes depuis notre dernière livraison. Dans ses numéros des 23, 31 Juillet et 3 Août, il nous cite de nouveau devant le public, en renchérissant encore dans ses attaques contre notre humble individualité, et à chaque fois, la vérité a plus ou moins à souffrir, sinon d'un entier travestissement, du moins d'une exposition de faits et d'avancées où ses droits se trouvent plus ou moins lésés.

Le *Courrier* a donné un résumé de toute l'affaire; mais comme ce résumé n'est pas en tout conforme à la vérité, rappelons ici les faits en quelques mots.

Dans notre livraison de Juin, continuant notre revue de la presse, nous faisons une appréciation du *Courrier*, appréciation que M. Brousseau le propriétaire de cette feuille, et M. Vallée le rédacteur, ont reconnu devant nous être impartiale et satisfaisante.

Dans le numéro du 21 Juin du *Courrier*, paraît une critique de notre revue de la presse. Nous n'avions rien à dire; M. Vallée était dans son droit, s'il s'en fut tenu à critiquer seulement notre style et nos phrases.

Mais voilà que pour nous trouver en faute comme il l'aurait désiré, il nous prête une phrase qui ne nous appartenait pas, qui était entièrement de sa fabrique, puisque la nôtre avait la *Minerve* pour sujet, et la sienne M. Danse-reau.

Là dessus nous nous adressons au propriétaire, M. Brousseau, pour nous plaindre de ce procédé. M. Brousseau se montre très mécontent contre son rédacteur, nous dit qu'il avait lui-même forcé ce rédacteur à faire apologie dans le cas de M. Archer, qui lui aussi avait été injurié par le *Courrier*, et nous engage à répondre.

Nous adressons de suite au rédacteur du *Courrier* une demande de rectification. Deux jours, trois jours, quatre jours se passent; pas de réponse et rien ne paraît.

Nous nous adressons alors, par lettre, au proprié-